

# ATELIER GESPLAN Nord Pas de Calais

Dorothée POUCHAIN Référente Gesplan 03 20 08 06 76 – d.pouchain@anfh.fr Mélanie CARPENTIER 03 20 08 06 73 – m.carpentier@anfh.fr

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

1/39

### Condition d'accès



- GESPLAN est destiné aux établissements de moins de 150 agents.
- Pour être éligible à l'utilisation de ce logiciel, les établissements doivent :

   Etre adhérent ANFH
  - ⇒ Ne pas avoir accès à l'application GESFORM
  - $\Rightarrow$  Disposer d'une connexion internet.



### Ouvrir sa session utilisateur

Dans un premier temps, l'ANFH initialise le compte de votre établissement et vous fait parvenir un mail contenant :

L'adresse du site GESPLAN : https//gesplan.anfh.fr
 Le site GESPLAN est accessible en mode sécurisé avec le navigateur web de votre choix (Internet Explorer, Firefox)
 Votre identifiant : exemple NOR013 (NOR+XXX)
 Mot de passe : exemple Dorothée59

mot de passe généré par le système lors de l'initiation du compte

### Ouvrir sa session utilisateur

Parente

**A**2



Qesc

Identifiant :	NOR013
---------------	--------

Mot de passe : •••••••

Connexion

Pour toute question ou problème, n'hésitez pas à contacter votre délégation régionale.

ANFH 2009 - Tous droits réservés - Version 2.0.71-SNAPSHOT



### Ouvrir sa session utilisateur

- Une fois l'identifiant et le mot de passe saisis, cliquer sur connexion ou taper sur « Entrer »
- Choisir un exercice de travail

Exercice de travail : 2013 📝 Menu Aide en ligne € (Recu le 13/08/2013

Etablissement : 013 - ETABLISSEMENT FICTIF Montant de l'enveloppe PLAN : 25 144,28 € , Disponible : 12 572,49 Choix d'un exercice de

Contactez votre conseiller(e) en gestion de fonds

#### gestion.nordpasdecalais@anfh.fr 2 03 20 08 06 77

2 Place Mend¿s France - Nouveau Si¿cle - 7¿me Etage  $\mathbf{X}$ 59000 LILLE

			Année 🔺		Etat de l'exercice							
			2012		Exercice clos		Cré	er				
Numéro de dossier 🔺	Numéro de DPC +	NI	2013		Exercice courant	Naturo do l'action		E	D	т		
Numero de dossier =	Numero de Dre 🕈	140	2014		Exercice suivant	Nature de l'action		E				
2011_6	2011/6		2013 🗢		Autres exercices	EP - Etude Promotionnelle					1	
2013-0001	2013/50002		Valide	r	Annuler	E - Etablissement						
2013-0002	2013/50007		SECTEUR PUBLIC		TEUR PUBLIC	E - Etablissement						
2013-0005	2013/50001			EVOLUTION DE LA REGLEMEI EUROPEENNE ET SON INCID LE PMS		E - Etablissement					2	
2013-0006	2013/50003			PREVENTION DES RISQUES INFECTI EN EHPAD		E - Etablissement					•	
2013-0007	2013/50009			DEVENIR INFIRMIERE COORDINATRIC EN EHPAD		E - Etablissement					•	
2013-0008	2013/50008		CONGRES NATIONAL DES PROFESSIONNELS EN GERIATRIE			E - Etablissement					•	

#### Changer son mot de passe



- Vous pouvez changer le mot de passe généré par le système GESPLAN.
   Ce nouveau mot de passe devra respecter un niveau de sécurité estimé suffisant par le système (une majuscule, des minuscules et des chiffres)
- On accède à la page permettant de changer de mot de passe via le Menu > Changement de mot de passe.

#### Liste de vos dossiers de formation

F	Menu Exercice de travail : 2013 🗭 Contactez votre conseiller(e) en						e) en	gesti	on de	e fonds	
	Exercice Gestion des UF Gestion des agents	: 013 - ET. nveloppe I 08/2013 à	ABLISSEMENT F PLAN : 25 144,28 ( 22:00) (Gérer ses	ICTIF (c), Disponible : 12 572,49 2 Pla enveloppes)	ace Mend¿s France	- No	uvea	a Sijo	03 2 cle - 59	20 08 7¿me	06 77 E Etage LILLE
	Gestion des postes budgétaires Gestion des enveloppes			Liste des dossiers							
	Gestion des dossiers					Cre	éer	Mod	ifier		
	Préparation du plan	o de DPC ÷	Numéro d'Action +	Intitulé de la formation +	Nature de l'action		E	D	т		
	Gestion financière Changement de mot de passe	_		DE INFIRMIER	EP - Etude Promotionnelle					•	
							L			-	



#### Changer son mot de passe

- Taper l'ancien mot de passe (celui fournir par le système)
- Taper un nouveau mot de passe
- Confirmer
- Valider

#### Changement de mot de passe

Menu

Exercice de travail : 2013 Aide en ligne Etablissement : 013 - ETABLISSEMENT FICTIF

Guide utilisateur Montant de l'enveloppe PLAN : 25 144,28 €, Disponible : 12 572,49 € Déconnexion (Recu le 13/08/2013 à 22:00) (Gérer ses enveloppes)

Contactez votre conseiller(e) en gestion de fonds

gestion.nordpasdecalais@anfh.fr

8 03 20 08 06 77

2 Place Mendis France - Nouveau Sijcle - 7/me Etage 59000 LILLE

Changement de mot de passe Ancien mot de passe Nouveau mot de passe Confirmez le nouveau mot de passe Valider

#### Perte de son mot de passe



• Il peut vous arriver de perdre le mot de passe associé à votre compte utilisateur, vous empêchant ainsi d'accéder à l'application GESPLAN.

Dans ce cas, vous pouvez contacter la référente GESPLAN de la délégation, elle pourra générer un nouveau mot de passe pour votre compte utilisateur, qu'elle vous transmettra pas mail.

NB : elle ne pourra pas vous fournir votre mot de passe d'origine, le système GESPLAN ne lui donnant pas accès à cette information

#### Substitution à l'établissement



- Les membres de la délégation ont la possibilité de se substituer à un EHPAD dans GESPLAN et ainsi apporter une aide aux établissements en cas de besoin.
- Lors d'une substitution, les conseillers en gestion de fonds disposent d'une fonctionnalité supplémentaire : ils peuvent émettre des DAPEC avant que le plan originel soit envoyé.
- Pour se substituer, les conseillers en gestion de fonds n'ont pas besoin de connaître le mot de passe GESPLAN de l'établissement auquel ils se connectent.

#### Génération d'une DAPEC



Un dossier n'est transmis à l'ANFH qu'une seule fois lorsque la DAPEC est générée.

La génération de la DAPEC est effectuée dans les cas suivants :

- Lors de la demande de prise en charge du plan de formation originel auprès de l'ANFH, si le dossier appartient au plan de formation.
  - Lors d'une demande de prise en charge ponctuelle, cette fonctionnalité est disponible pour chaque dossier n'ayant pas déjà l'objet d'une DAPEC après que le plan originel ait été transmis.
- Lors d'une demande de prise en charge ponctuelle avant le plan originel, cette fonctionnalité n'est disponible qu'aux conseillers en gestion de fonds de l'ANFH lorsque ces derniers se substituent à un établissement dans GESPLAN.

#### Génération d'une DAPEC



- Une fois le dossier transmis, celui-ci reste en grande partie modifiable mais les modifications ne sont pas répercutées automatiquement dans le système métier de l'ANFH. Il est alors indispensable de contacter la délégation pour effectuer les réajustements.
- Concernant les coûts des dossiers, ils sont réajustés à la demande des chargés de formation des établissements ou à réception des confirmations d'engagement. Les coûts des dossiers modifiés dans le système métier de l'ANFH sont retransmis régulièrement dans GESPLAN.

#### Validation d'un plan de formation



- Le plan de formation ratifié par les commissions de l'établissement, il ne reste qu'à effectuer la demande de prise en charge de ce plan auprès de l'ANFH.
- Soumettre son plan de formation à l'ANFH revient à générer une DAPEC pour chaque dossier du plan.GESPLAN permet de générer l'ensemble de ces DAPEC automatiquement et de transmettre les dossiers concernés à l'ANFH.
- Dès lors, le plan de formation est en cours d'exécution. Les possibilités de modification des dossiers de formation possédant une DAPEC (c'est à dire faisant parti du plan de formation soumis à l'ANFH) deviennent limitées.

#### Suivi du plan de formation



- Parmi les informations qui peuvent encore évoluer dans les dossiers de formation ayant fait l'objet d'une DAPEC, les coûts des dossiers restent modifiables. Plus exactement, chaque ligne de coût (c'est-à-dire, un montant ponctionné sur une enveloppe budgétaire pour une nature de dépense et sur un exercice) possède un montant initial qui se fige lors de la génération de sa DAPEC et un montant réactualisé.
- Un troisième montant est disponible en lecture uniquement : celui de l'engagement. Le montant de l'engagement est mis à jour automatiquement lorsque l'ANFH s'engage à le financer.
- GESPLAN propose également un état de suivi financier. Cette édition permet de visualiser, pour une enveloppe budgétaire et sur un exercice donné, l'effet du financement des dossiers sur cette enveloppe.

NB : GESPLAN ne gère, dans sa version actuelle, ni les engagements, ni les départs en formation, ni les paiements.

#### Les clôtures d'exercices



• La clôture d'exercices peut être terminée réduisant ainsi les possibilités de modification des dossiers.

Deux clôtures d'exercice existent : la clôture d'exercice dans GESPLAN et la clôture administrative d'exercice :

- La clôture GESPLAN permet à ses utilisateurs de clôturer (ou de ré-ouvrir) un exercice et ainsi figer les dossiers. Elle apporte une sécurité aux utilisateurs en leur évitant de modifier par erreur des dossiers sur un exercice considéré comme terminé. Les utilisateurs disposent d'un contrôle total sur la clôture GESPLAN.
- La clôture administrative d'un exercice est fixée dans le système métier de l'ANFH par les membres de le délégation. Pour chaque exercice est défini une date au delà de laquelle le système métier de l'ANFH n'accepte plus de DAPEC.
- Les utilisateurs GESPLAN n'ont aucun contrôle sur cette date.

#### Postes et Enveloppes Budgétaires



- La cotisation 2,1%.
- > 85 % = Retour à l'établissement = Poste Budgétaire 0000
- > 4 % = Enveloppe Régionale = Poste Budgétaire RXX ET MXX
- 5,1 % = FORMEP (Fond Régional Mutualisé pour les Etudes Promotionnelles) = Poste Budgétaire 150
- 5,9 % = Gestion Nationale
- La cotisation pour le Fond Mutualisé des Etudes Promotionnelles (FMEP) est représentée par le Poste Budgétaire 250.
- Les fonds propres : possibilité de créer des enveloppes pour les fonds propres établissements. Les Postes Budgétaires commencent par H suivi de 2 chiffres (exemple H01 Formation incendie = formation obligatoire et non imputable au plan de formation).

#### Postes et Enveloppes Budgétaires





Liste des postes budgétaires en fonds propres							
Code poste 🔺	Libellé ÷						
H01	FORMATION INCENDIE	0					
	Créer Modifier						

Poste budgétaire ajouté

#### **Composition des pages GESPLAN**



- Les pages de GESPLAN possèdent toutes la même en-tête.
- 1 Nom de l'application
- 2 Nom du menu ouvert
- 3 Bouton d'accès à l'aide en ligne
- 4 Les coordonnées du conseiller en gestion de fonds
- 5 Nom de la délégation
- 6 Bouton d'accès au menu
- 7 Montant de l'enveloppe PLAN, Disponible ainsi qu'un Bouton d'accès à la gestion des enveloppes
- 8 Année de l'exercice ouvert et Bouton d'accès aux exercices
- 9 Bouton de déconnexion

C () 9P http://srvrecapplil/GesPlan/faces/etablissement/posteBudgetaire.jsp D + C × () ANFH 9P GesPlan :Gestion des poste ×	n * *
2	
Gestion des postes budgetaires	
<ul> <li><sup>III</sup> Menu</li> <li>6</li> <li>Ø Aide en ligne</li> <li>3 Exercice de travail: 2013 </li> </ul>	Gestion.nordpasdecalais@anfh.fr 4.
Guide utilisateur       Etablissement : 013 - ETABLISSEMENT FICTIF         Montant de l'enveloppe PLAN : 25 144,28 €, Disponible : 12 572,49 € (Reçu le 13/08/2013 à 22:00) (Gérer ses enveloppes)       7         Déconnexion       9	2 Place Mend¿s France - Nouveau Si¿cle - 7¿me Etage 59000 LILLE

#### **Composition des pages GESPLAN**



GESPLAN propose un menu qui permet de naviguer au sein de ses pages. Tous les cas d'utilisation sont accessibles depuis ce menu. La copie d'écran cidessous permet de visualiser l'ensemble des entrées du menu GESPLAN.

F	Menu	
	Exercice •	de travail : 201
	Gestion des UF	
	Gestion des agents	ent : 013 - ETABLISSEN
	Gestion des postes budgétaires	l'enveloppe PLAN : 25
	Gestion des enveloppes	
	Gestion des dossiers	
	Préparation du plan	Choix des priorités
	Gestion financière	Simulation du plan
	Changement de mot de passe	Cet e

### Composition des pages GESPLAN



Liste des dossiers										
	Créer Modifier									
Numéro de dossier 🔺	Numéro de DPC ¢	Numéro d'Action +	Intitulé de la formation ÷	Nature de l'action		Е	D	т		
2011_6	2011/6		DE INFIRMIER	EP - Etude Promotionnelle					•	
2013-0001	2013/50002		SECURISER LE SEJOUR SUR LE PLAN FINANCIER ET JURIDIQUE	E - Etablissement					•	
2013-0002	2013/50007		TENIR LA COMPTABILITE D'UN ESSMS DU SECTEUR PUBLIC	E - Etablissement					•	
2013-0005	2013/50001		EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION EUROPEENNE ET SON INCIDENCE SUR LE PMS	E - Etablissement					•	
2013-0006	2013/50003		PREVENTION DES RISQUES INFECTIEUX EN EHPAD	E - Etablissement					•	
2013-0007	2013/50009		DEVENIR INFIRMIERE COORDINATRICE EN EHPAD	E - Etablissement					•	
2013-0008	2013/50008		CONGRES NATIONAL DES PROFESSIONNELS EN GERIATRIE	E - Etablissement					2	
2013-0009	2013/50006		TECHNICIEN EN RESEAUX INFORMATIQUES	E - Etablissement					2	
2013-0010	2013/50004		DU PLAIE ET CICATRISATION	E - Etablissement					2	
2013-0011	2013/50011		FORMATION SNOEZELEN	E - Etablissement					2	
2013-0012			FORMATION SNOEZELEN	E - Etablissement					0	
CNFPT ALZHEIMER COMMUNICATION	2013/2	2013/30	CNFPT - MALADIE ALZHEIMER ET COMMUNICATION	R - Régionale					2	
FAMILLES RESIDENTS	2013/3	2013/77	AFR 2010 TRAVAIL AVEC LES FAMILLES - ASSOCIER LES FAMILLES A LA PRISE EN CHARGE DES RESIDENTS/PATIENTS	R - Régionale					•	
								_		

### Calendrier



Lorsqu'une date est à saisir, GESPLAN propose une zone de saisie couplée avec un bouton représentant un calendrier. En cliquant sur ce bouton, l'utilisateur peut sélectionner une date dans le calendrier.

<<	<< < septembre, 2013 > >> x										
lun. mar. mer. jeu. ven. sam. dim.											
35	26	27	28	29	30	31	1				
36	2	з	4	5	6	7	8				
37	9	10	11	12	13	14	15				
38	16	17	18	19	20	21	22				
39	23	24	25	26	27	28	29				
40	30	1	2	з	4	5	6				
	Aujourd'hui										

#### Coût des dossiers de formation



- Les coûts des dossiers de formation se caractérisent par un exercice de coût, un poste budgétaire et une nature de dépense.
- Chaque ligne de coût comporte trois montants :
- Le montant initial, est le montant transmis à l'ANFH lors de la génération de la DAPEC.
- > Le montant réactualisé, est le montant modifié après la génération de la DAPEC.
- Le montant engagé est le montant que l'ANFH engage après avoir accepté de prendre en charge le dossier.

#### Coût des dossiers de formation



A la saisie du dossier, le chargé de formation d'un établissement défini le montant initial.

- A ce stade, le montant réactualisé n'est pas modifiable et est toujours égal au montant initial. le montant engagé n'est pas modifiable et est toujours égal à 0.
- Après avoir généré la DAPEC, le montant initial est figé et le chargé de formation ne peut modifier que le montant réactualisé. Lorsqu'un chargé de formation modifie le montant réactualisé, il doit en avertir la délégation, afin d'effectuer la même modification dans le système métier de l'ANFH. Il est à noter que les montants réactualisés dans le système métier de l'ANFH sont retransmis ensuite dans GESPLAN.

NB : en cas de différence de montant entre GESPLAN et le système métier, ce sont les informations détenus par le système métier qui font foi.

 Lorsque le dossier est engagé par l'ANFH, le montant engagé des coûts du dossier sont automatiquement mis à jour. Le montant engagé n'est pas modifiable par les chargés de formation des établissements.

#### Coût des dossiers de formation



Un chargé de formation peut ajouter une ligne de coût à un dossier après la transmission de la DAPEC à l'ANFH. Dans ce cas, seul le montant réajusté est modifiable et le montant initial est fixé à 0.

NB : Le chargé de formation devra également prévenir son conseiller en gestion de fonds ANFH pour que cette nouvelle ligne de coût soit prise en compte.

Un chargé de formation peut supprimer des lignes de coût d'un dossier tant que celui-ci n'a pas fait l'objet d'une DAPEC auprès de l'ANFH. Pour inhiber une ligne de coût d'un dossier après que la DAPEC ait été transmise, le chargé de formation doit réajuster le montant du coût à 0.

NB : Le chargé de formation devra également prévenir son conseiller en gestion de fonds ANFH pour que cette nouvelle modification soit prise en compte

#### Ouverture d'un dossier en création

AS



Le recensement des besoins consiste à collecter les besoins en formation de l'établissement pour un exercice. Dans GESPLAN, on consigne le résultat de cette collecte en créant les dossiers de formation correspondant.

Ces dossiers n'ont pas besoin d'être renseignés avec minutie, l'étape de saisie détaillée des dossiers de formation permettra de préciser les informations des dossiers.

• Au début du recensement des besoins pour un exercice de travail, la liste des dossiers peut être vide comme dans la copie d'écran ci-dessous ou contenir des dossiers pluriannuels saisis durant les exercices précédents. Pour être listé, les dossiers pluriannuels doivent posséder au moins une session de formation sur l'exercice de travail et avoir fait l'objet d'une DAPEC auprès de l'ANFH.

				Liste des dossiers				
					Créer	Modifier		
	Numéro de dossier 🔺	Numéro de DPC ¢	Numéro d'Action +	Intitulé de la formation +	Nature de l'action	E D	T	
50		<b>DNALE</b> POUR L		PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPI	TALIER			25/

#### Les boutons « Créer »



Les boutons « Créer » permettent d'entamer la saisie d'un nouveau dossier. L'écran de saisie d'un nouveau dossier apparaît alors.

Numéro de dossier 2013-0013	×	Exercice de création 2013	
Priorité	1 🗧 🖌 🖌		
Formation Module Session	n Public Coût		
Numéro de formation	Nouvelle formation		
Intitulé de formation		▽ ✓	
Origine	INS - Institutionnel	▼ ✓	
Genre	I - Intra	▼ ✓	
Туре	2 - Formation continue		)
Mot clé		▼	
Observation		✓	
< Retour sans enregistrer		Enregistrer et effectuer une D.P.C. ponctuelle Enregistrer et fermer	»

#### Saisir les informations du dossier



- GESPLAN génère automatiquement un numéro de dossier. Vous pouvez conserver ce numéro ou adopter le numéro de votre choix. Ce numéro est utilisé ensuite comme référence. une fois le dossier créé, le numéro de dossier est la seule information du dossier qui ne sera plus modifiable. Une attention particulière doit donc y être apportée.
- Une priorité maximale (1) est affectée par défaut au dossier. Si vous estimez que le dossier en cours de saisie est d'une priorité secondaire, vous pouvez ajuster cette priorité. Cette priorité est utilisé durant la simulation du plan de formation où l'on sélectionne les dossiers qui intégreront le plan en fonction de leur priorité.

#### Saisir les informations de l'onglet « Formation »



- Les informations contenues sous l'onglet « Formation » sont requises pour que le dossier puisse être enregistré. Cependant, elles pourront être modifiées ultérieurement.
- Saisissez l'intitulé de formation de votre choix.
- Sélectionnez une origine parmi « Institutionnel », « Individuel », « Service ».
- Sélectionnez un genre parmi « Intra », « Externe », « Unité interne ».
- Sélectionnez un type parmi « Formation professionnelle initiale », « Formation continue », « Préparation aux concours et examens », « Etude Promotionnelle », « Actions de conversion », « Vae ».
- Sélectionnez un mot clé en rapport avec la formation. La liste des mots clés supporte la saisie filtrante.

#### Saisir les informations de l'onglet « Formation »



Numéro de dossier 2013-0013 Priorité 1		Exercice de création 2013
Formation Module Session	Public Coût	
Numéro de formation	Nouvelle formation	
Intitulé de formation	EXEMPLE POUR LE GUIDE UTILISATEUF	र 🗸 🗸
Origine	SER - Service	
Genre	I - Intra	
Туре	2 - Formation continue	
Mot clé		
Observation		✓
<< Retour sans enregistrer		Enregistrer et effectuer une D.P.C. ponctuelle Enregistrer et fermer >>

#### Saisir les informations de l'onglet « Module »



- Lorsque les informations sous l'onglet « Formation » sont complétées, vous pouvez sélectionner l'onglet « Module ». Cet onglet permet d'apporter des précisions sur l'organisme de formation qui dispensera la formation.
- Par défaut, un pseudo organisme « A DETERMINER » est sélectionné.
- 1 Vous connaissez l'organisme : le sélectionner via la recherche
- 2- Renseigner un commentaire tant que l'organisme par défaut est conservé (ou si l'organisme choisi n'est pas encore référencé dans le système GESPLAN). Pour permettre à l'ANFH de faire une recherche d'organisme dans le commentaire préciser n° activité et n° Siret.

 Il est également nécessaire d'estimer un coût enseignement et d'alimenter soit la zone « Coût enseignement groupe », soit la zone « Coût par agent ».

### Saisir les informations de l'onglet « Module »



Numéro de dossier 2013-0013 Priorité 10 Formation Module Session Public Coût	Exercice de création 2013		
Organisme de formation	2008 👻	0 🗸	
N° d'activité         N° Siret           0000000000         999999999999999	Sigle         Nom de l'organisme           A DETERMINE         ORGANISME A DETERMINER	Commune	
Un commentaire si l'organisme est introuvable	REGIONAL DE GERIATRIE - ROUEN - 31 59 00002 59 - 501 894 315 00016	×	
Coût enseignement groupe	300,00 €	¥	
Coût par agent	0,00€	¥	
Coût horaire par agent	0,00€	4	
Programme	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	✓	
< Retour sans enregistrer	Enregistrer	et effectuer une D.P.C. ponctuelle Enregistrer et fermer	>>
			$\overline{\mathbf{A}}$

#### Saisir le dossier d'une formation récurrente



- Il existe une fonctionnalité particulière permettant de renseigner les onglets « Formation » et « Module » plus rapidement.
- Dans l'onglet « Formation » et lorsque vous saisissez l'intitulé de la formation, GESPLAN liste les intitulés des formations existantes. Sélectionner l'un des intitulés proposés permet de récupérer automatiquement les informations de cette formation pour alimenter les champs des onglets « Formation » et « Module ».

LA METHODOLOGIE DE SOINS GINESTE ET MARESCOTTI	
FORMATION SNOEZELEN	
ACTION ET HEORIQUE	
SEMINAIRE DE L'HIPPOCAMPE- PRISE EN SOINS DU PATIENT ALZHEIMER	
CONGRES NATIONAL IDE DES SOINS A LA PERSONNE AGEE	
ASSISTANTES DE SOINS EN GERONTOLOGIE	
COMPTE ADMINISTRATIF M22	
TEST	
CH'TI CICAT - JOURNEES REGIONALES PLAIES ET CICATRISATION	
CONNAISSANCE DE SOI	
FORMATION BUREAUTIQUE	
I A MOUNTER & REAL ENERTY TO THE AREA THE REAL FT A AMOTO	_

### Lieu de formation



 Le lieu doit être une valeur parmi « 1 - Dans l'hôpital », « 2 – Dans un autre hôpital », « 3 – Hors hôpital », « 4 – Dans la ville », « 5 – Correspondance ».

/			
ession			
Exercice	2013 🔤	<b>~</b>	
Date de début	10/09/2013	<b>~</b>	
Date de fin	10/09/2013	<b>~</b>	
Durée	7 ≑ h 0 ≑	<b>~</b>	
Lieu	1 - Dans l'hôpital	<b>~</b>	
Ville	1 - Dans l'hôpital 2 - Dans un autre hôpital	~	
Département	3 - Hors hôpital 4 - Dans la ville	<b>~</b>	
Coordonnées	5 - Correspondance	-	
Observation		· ·	
Formateur interne	~	~	
Nom du formateur			
	Aiouter	Annuler	

### Saisir les informations de l'onglet « Session »



Après avoir enregistré les informations de la session, la liste des sessions affiche la session complétée.

Numéro de dossier 2013-00 Priorité Formation Module Sess	13 ✓ 1 ♀ ✓ sion Public Coût	Exercice d	e création 2013	
	Liste de	es sessions		
Exercice +	Date de début ¢	Date de fin ¢	Durée +	
2013	10/09/2013	10/09/2013	7h00	0
			Créer Modifier	
<< Retour sans enregistrer		Enregistrer et effectuer une D.P.C. pon	ctuelle Enregistrer e	et fermer >>

#### Saisir les informations de l'onglet « Public »



- L'onglet « Public » permet de saisir le public prévisionnel puis le public nominatif qui assistera à la formation.
- GESPLAN génère une ligne de public prévisionnel par défaut. Cette ligne prévoit un seul candidat de n'importe quel grade.
- Cette ligne de public est suffisante pour permettre au dossier de s'enregistrer.
- Dans l'onglet « Public » il peut avoir un public prévisionnel « grade » et un public nominatif.

Numéro de dossier 2013-0013	3	×		Exercice de création 2013				
Priorité 📃	1 🗘 🗸							
Formation Module Session	on Public C	oût						
	Public							
Nom/prénom 🔺		Grade +		U.F. +	Nombre d'agents	•		
	0000	0000 - TOUS GRADES		-	1	6	)	
00000061 - MFGFCWSF CATHERINE 5414 - AIDE MEDICO-PSYCHOL			IQUE	-	1	6	)	
Ajouter un public prévisionnel Ajouter un public nominatif Modifier								

<< Retour sans enregistrer

Enregistrer et effectuer une D.P.C. ponctuelle

Enregistrer et fermer >>

#### Saisir les informations de l'onglet « Coût »



- L'onglet « Coût » permet de répartir les coûts entre les exercices de session, les enveloppes budgétaires et les natures de dépense.
- GESPLAN génère par défaut une ligne de coût pour chaque exercice de session sur l'enveloppe Plan et pour la nature de dépense « Enseignement ». Le montant de la ligne de coût concernant l'exercice de travail est déterminé à l'aide du coût saisi dans l'onglet « Module » et éventuellement avec la durée des sessions et le nombre de candidats prévus (selon que le coût saisi dans l'onglet « Module » est un coût groupe, un coût par agent ou un coût horaire agent).
- Cette ligne de coût est suffisante pour permettre au dossier de s'enregistrer.
- Attention le système n'accepte pas de coût enseignement à zéro.
- On peut rajouter un coût pour les frais déplacement et un coût pour les frais de traitement

### Saisir les informations de l'onglet « Coût »



Numéro de	dossier 20	013-0013			<b>V</b>
Priorité			1 💲		$\checkmark$
Formation	Module	Session	Public	Coût	

Exercice de création 2013

Coût								
Exercice +	e A Poste budgétaire   Nature de dépense   Coût Initial   Coût Réactualisé   Coût Eng							
2013	0000 - PLAN	T - Traitement	T - Traitement 500,00 € 500,00 €		0,00€			
2013	0000 - PLAN	E - Enseignement	300,00€	300,00€	0,00€			
2013	0000 - PLAN	D - Déplacement	100,00€	100,00€	0,00€			
Créer Modifier								
Coût total du dossier:       900,00 €         Coûts d'enseignement du module (défini dans l'onglet module):       300,00 €         Somme des coûts d'enseignement du groupe (défini dans cet onglet):       300,00 €         ✓								
Contraction of the second s								

#### Créer le dossier



- Une fois le dossier créé et que l'on a cliqué sur le bouton enregistrer et fermer, GESPLAN affiche la liste des dossiers. Celle-ci contient le dossier nouvellement créé.
- Ce dossier ne possédant pas encore de DAPEC, il peut être supprimé ou modifié. hormis son numéro, un dossier sans DAPEC peut être entièrement modifié.
- Pour attribuer et transmettre le dossier à l'ANFH, il faut cliquer sur le bouton enregistrer et constituer une DPC ponctuelle.

Liste des dossiers									
Créer Modifier									
Numéro de dossier 🔺	Numéro de DPC +	Numéro d'Action +	Intitulé de la formation +	Nature de l'action		E	D	т	
2011_6	2011/6		DE INFIRMIER	EP - Etude Promotionnelle					2
2013-0001	2013/50002		SECURISER LE SEJOUR SUR LE PLAN FINANCIER ET JURIDIQUE	E - Etablissement					2
2013-0002	2013/50007		TENIR LA COMPTABILITE D'UN ESSMS DU SECTEUR PUBLIC	E - Etablissement					2
2013-0005	2013/50001		EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION EUROPEENNE ET SON INCIDENCE SUR LE PMS	E - Etablissement					<u>م</u>
2013-0006	2013/50003		PREVENTION DES RISQUES INFECTIEUX EN EHPAD	E - Etablissement	<b>له</b>				<b>a</b>
2013-0007	2013/50009		DEVENIR INFIRMIERE COORDINATRICE EN EHPAD	E - Etablissement	4	<u>له</u>	<u>له</u>		<u></u>
2013-0008	2013/50008		CONGRES NATIONAL DES PROFESSIONNELS EN GERIATRIE	E - Etablissement					<b>e</b>
2013-0009	2013/50006		TECHNICIEN EN RESEAUX INFORMATIQUES	E - Etablissement	4				<u></u>
2013-0010	2013/50004		DU PLAIE ET CICATRISATION	E - Etablissement	4				<u></u>
2013-0011	2013/50011		FORMATION SNOEZELEN	E - Etablissement	4				2
2013-0012			FORMATION SNOEZELEN	E - Etablissement					0
2013-0013			SEMINAIRE DE L'HIPPOCAMPE- PRISE EN SOINS DU PATIENT ALZHEIMER	E - Etablissement					0
CNFPT ALZHEIMER COMMUNICATION	2013/2	2013/30	CNFPT - MALADIE ALZHEIMER ET COMMUNICATION	R - Régionale					<b>^</b>
	0010/0	0010/77	AFR 2010 TRAVAIL AVEC LES FAMILLES - ASSOCIER						0

### Merci de votre écoute

## Des questions ?



